



## PROCURATION / BULLETIN DE VOTE

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er JUIN 2021

*En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, FLORIDIENNE considère qu'il n'est pas possible d'organiser une réunion physique pour l'Assemblée Générale prévue le 1er juin 2021 et ce, afin d'éviter tout risque de propagation du virus, selon les mesures prises par le gouvernement.*

Le présent formulaire « procuration/bulletin de vote » est à compléter, dater et signer et doit être envoyé par :

- Voie électronique à [dvb@floridienne.be](mailto:dvb@floridienne.be) (sous la forme d'un scan clairement lisible ou d'une photo)
- ou :
- Courrier ordinaire à FLORIDIENNE, Drève Richelle 161 P Bte 4, 1410 Waterloo.  
Nous conseillons vivement d'utiliser la voie électronique puisque les services postaux peuvent encourir des délais plus importants en cette période de crise.

Le formulaire « procuration/bulletin de vote » signé, doit être remis à la société selon l'une des deux manières susmentionnées, pour le jeudi 27 mai 2021 au plus tard. Merci de vous assurer d'avoir clairement complété les instructions de vote (ou les votes) (« pour », « contre », « abstention »). En cas d'absence d'instructions de vote ou d'absence de votes lisibles ou clairement indiquées, vous êtes considéré avoir voté « pour » à ces points.

Le (La) soussigné(e),

#### Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Adresse du siège social :	
Valablement représentée par (Nom, Prénom):	

#### Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	



Titulaire de :

..... **actions dématérialisées** en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit<sup>1</sup>

..... **actions nominatives** en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit<sup>1</sup>

..... Total

<sup>1</sup> *Merci de distinguer par type d'action et/ou de biffer les mentions inutiles.*

de la société anonyme Floridienne S.A. ayant son siège social à 1410 Waterloo, Waterloo Office Park, Drève Richelle 161P Bte 4, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro BE-0403.064.593

Donne procuration à Thibaut HOFMAN, Directeur financier, qui votera en nom du /de la soussigné(e) conformément aux instructions de vote, indiquées par le / la soussigné(e) sur ce formulaire.

Il n'est pas possible de donner procuration à une autre personne puisque cette personne ne sera pas à même d'assister à la réunion.<sup>2</sup>

Soumet ses votes par écrit tels que repris dans ce formulaire.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> *Merci de choisir l'une des 2 options et, quelle que soit l'option choisie, d'indiquer vos instructions de vote dans les pages suivantes.*

### **Pouvoir du mandataire :**

Le mandataire pourra notamment :

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- 2) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant, toute proposition se rapportant aux sujets additionnels qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour (cfr. article 7:128 du Code des sociétés et des associations) ;
- 3) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présences, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée :

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition ; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

DATE : ...../.../2021

SIGNATURE : .....



**BULLETIN DE VOTE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. **Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2020.**

*Ne requiert pas de vote*

2. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration**, établi en conformité de l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations et du **rapport du Commissaire** sur l'exercice social 2020.

*Ne requiert pas de vote*

3. **Présentation du rapport de rémunération** repris dans les rapports présentés au point 2.

*Ne requiert pas de vote*

4. **Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.**  
Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de EUR 2,30 par action.

4.1. Proposition de décision :

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020, présentés par le Conseil d'administration.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

4.2. Proposition de décision :

L'assemblée approuve la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de EUR 2,3 par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit EUR 2.252.836,20 et de reporter le solde du résultat à affecter soit EUR 102.575.007,35. Le dividende sera payable en date du 19 juillet 2021.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION



5. **Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice 2020.**

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté par le Président du Comité de rémunération.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---

6. **Décharge aux administrateurs.**

6.1. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au Chevalier Marc Blanpain pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.2. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à la société W. INVEST SA (Représentant permanent : Monsieur Gaëtan Waucquez) pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.3. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à Monsieur Paul de Ways Ruart pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.4. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à Madame Caroline de Laet Derache pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.5. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à Madame Caroline de Spoelberch pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION



6.6. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au Vicomte Philippe de Spoelberch pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.7. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à la société BCCONSEIL sprl (Représentant permanent : Monsieur Bernard Delvaux) pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.8. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à la société Beluflo SA (Représentant permanent : Monsieur Loïc Waucquez) pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.9. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à la société Freshwater Bay Management sprl (Représentant permanent : Monsieur Herman Wielfaert) pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6.10. Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à la société Samanda SA (Représentant permanent : Madame Stéphanie Montenair) pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---

7. **Décharge au commissaire.**

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---



**8. Approbation de la Politique de Rémunération pour la période 2021 - 2025.**

Proposition de décision :

L'assemblée approuve, conformément au principe 7.3 du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise 2020, la Politique de Rémunération pour la période 2021 - 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---

**9. Nominations**

9.1. Renouvellement du mandat d'administrateur du Chevalier Marc Blanpain pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Chevalier Marc Blanpain pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

9.2. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

9.3. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline de Laet Derache pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline de Laet Derache pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION



**FLORIDIENNE**  
GROUP

9.4. Renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

9.5. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Beluflo S.A. représentée par Monsieur Loïc Waucquez pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

9.6. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Freshwater Bay Management S.P.R.L. représentée par Monsieur Herman Wielfaert pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Freshwater Bay Management S.P.R.L. représentée par Monsieur Herman Wielfaert pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

9.7. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Samanda S.A. représentée par Madame Stéphanie Montenair pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Samanda S.A. représentée par Madame Stéphanie Montenair pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION



**FLORIDIENNE**  
GROUP

### 10. Mandat Commissaire

Le mandat accordé à la société Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL arrive à échéance le 1er juin prochain. Mazars n'est plus éligible pour un renouvellement de mandat en tant que commissaire. Le Comité d'Audit a lancé un processus d'appel d'offre et a retenu la société RSM Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisoren SCRP – pour remplacer Mazars.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le mandat de Commissaire de la société RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SCRL pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024, et moyennant des honoraires annuels de 45.200,00 EUR (HTVA) pour le contrôle des comptes annuels de FLORIDIENNE SA et des comptes consolidés. RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SCRL désigne Gert Van Leemput comme représentant permanent pour cette mission.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Fait à ....., le ..... 2021.

(« bon pour pouvoir » + signature)